

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2017

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 19

Titulaires présents :	17
Titulaires représentés :	
Suppléants :	1
Procurations :	1

L'an deux mille dix-sept, lundi 4 décembre 2017 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

### Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	MM. VINTILLAS E., GRANDJACQUOT D., PLICQUE P.
CC du Frontonnais :	MM. NADALIN D., DUPUY D., CAVAGNAC H., PETIT Pa., PETIT Ph., GALLINARO A.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	Mmes AYGAT C. et FRAYARD C., MM. BOISSIERES J., CLUZET A., JANER G., ESPIE J-C., LAGORCE P.
CC Val'Aïgo :	Mme GAYRAUD I.

### Délégués titulaires représentés :

CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	M. ZANETTI L. représenté par M. SANCHEZ P. (Suppléant).
CC Val'Aïgo :	M. SALIERES J-L. représenté PETIT Ph. (Pouvoir).

### Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	MM. CALAS D, CUJIVES D., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	MM. MIQUEL D., PAPILLAULT P., VASSAL J-P.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	MM. ANSELME E., DULONG D.
CC Val'Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., OGET E., REBEIX N.

## Délibération n° 2017 / 34

**Objet : Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain à la SPL-ARPE - Abrogation de la délibération n° 2017/13**

**VU** la délibération n° 2014 /31, en date du 4 décembre 2014, approuvant l'entrée du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain au capital de la SPL-ARPE,

**VU** la délibération n° 2015 /10, en date du 15 septembre 2015, approuvant l'augmentation de capital de la SPL-ARPE,

**VU** la délibération n° 2016/ 22 du 15 novembre 2016 portant désignation des nouveaux représentants du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain à la SPL-ARPE,

**VU** la délibération n° 2017/ 13 du 11 avril 2017 portant désignation de représentants du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain à la SPL ARPE,

Le Président informe les membres du comité que l'ARPE nous demande de désigner un seul représentant du SCoT pour l'assemblée spéciale de la SPL. L'ARPE argue que, dans la mesure où son règlement intérieur ne le prévoit pas, les collectivités ne disposant pas d'une représentation directe au sein du Conseil d'Administration ne peuvent pas désigner plusieurs délégués ou suppléants pour les représenter à l'assemblée spéciale.

Aussi, le roulement de trois délégués (MM VINTILLAS, ESPIE et BRUN) prévu par délibération n° 2017/ 13 afin de soulager la charge de M. VINTILLAS et d'assurer la présence du syndicat à l'ARPE ne pourra plus s'opérer. Aussi, il convient de l'abroger.

A noter que Le Président continuera, en tant que chef de l'exécutif, à représenter le syndicat au Comité d'Orientation Stratégique de la SPL ARPE, aux Assemblées Générales et en tant que censeur au Conseil d'administration

Compte tenu de la charge croissante de travail inhérente à la Commission Urbanisme, Monsieur VINTILLAS Edmond, Président de cette commission, explique qu'il préférerait ne plus assurer la représentation du syndicat à la SPL au vu des nombreuses réunions.

En conséquence, le Président fait appel à candidature.

Monsieur ESPIE Jean-Claude se porte volontaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

### **Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** **D'ABROGER** la délibération n° 2017 /13 désignant des représentants du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain à la SPL-ARPE.

**Article 2 :** **DE DÉSIGNER**, pour représenter le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain au sein de l'assemblée spéciale de la SPL-ARPE :

- **Monsieur ESPIE Jean-Claude**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	28/11/2017
Date d'affichage :	28/11/2017
Certifié exécutoire le :	18/12/2017
Affichée le :	18/12/2017

Philippe PETIT,  
Président

